

L'emprunt, un événement linguistique. Présentation

Agnès Steuckardt

▶ To cite this version:

Agnès Steuckardt. L'emprunt, un événement linguistique. Présentation. Neologica: revue internationale de la néologie, 2008, Neologica, 2, pp.9-18. 10.15122/isbn.978-2-8124-4228-5.p.0013. hal-04148741

HAL Id: hal-04148741

https://hal.science/hal-04148741

Submitted on 4 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Steuckardt Agnès, « Présentation », *L'emprunt : un événement linguistique*, (dir. de dossier), J. Humbley, J.-F. Sablayrolles (dir. de revue), *Neologica*, n° 2, p. 9-18.

Plus visiblement que d'autres, les emprunts portent la marque de l'histoire que tout mot charrie en lui¹: algèbre, algorithme rappellent, par leur morphologie, le transfert, au Moyen Âge, du vocabulaire scientifique arabe vers le français, oratorio et contralto celui du vocabulaire musical italien, au 17e siècle, club et jury celui du vocabulaire politique anglais au 18e. Si le lien du langage à l'histoire vaut pour tout changement linguistique, dans le cas des emprunts, l'exotisme de la morphologie inscrit dans le signifiant même la trace mémorielle d'une événementialité².

Développant l'idée que « toute langue en elle-même a une histoire » ([1891]2002, p. 150), Saussure illustrait sa conception des « événements linguistiques » par les changements phonétiques, comme l'amuïssement d'une consonne finale, et les créations analogiques, par exemple celle qui conduit un enfant à des innovations flexionnelles du type venirai sur le modèle de punirai. Le néologisme sur « matrice interne » (Sablayrolles, 2000, p. 239 et sq.) ressortit de la catégorie des créations analogiques. Celui qui recourt à une matrice externe, c'est-à-dire l'emprunt, procède plutôt par imitation simple que par analogie, puisqu'il n'est pas création d'une forme nouvelle en suivant un modèle, mais importation d'une forme; Saussure ne songe pas à ce type d'événement pour illustrer ce qu'il appelle les événements linguistiques, peut-être parce qu'il estime que « la langue est une robe couverte de rapiéçages faits avec sa propre étoffe » ([1916], 1966, p. 235); il ne semble pas exclu cependant que les pièces viennent d'une autre étoffe, et la catégorie des événements linguistiques est potentiellement ouverte au patchwork.

S'il prend en compte, dans sa réflexion générale sur le langage, les événements diachroniques qui affectent la langue, Saussure les considère comme des éléments perturbateurs :

Il est merveilleux de voir comment, de quelque façon que les événements diachroniques viennent troubler (sic), l'instinct linguistique s'arrange à en tirer le meilleur parti pour une []. Cela fait penser à une fourmilière dans laquelle on plante un bâton et qui à l'instant sera réparée dans ses brèches, je veux dire que la tendance au système ou à l'ordre ne sera jamais lassée. (2002, p. 166-167)

L'événement linguistique, comme le bâton dans la fourmilière, dérange l'ordre établi et oblige à une réorganisation du système linguistique. Cet élément perturbateur doit-il être pris en considération dans la description linguistique ? Dans une perspective structuraliste, Saussure répond par la négative : « le mot emprunté ne compte plus comme tel, dès qu'il est étudié au sein du système » ([1916], 1966, p. 42) et considère plus généralement que « étymologie et valeur synchronique sont deux choses distinctes » ([1916], 1966, p. 136). Le projet d'établir la valeur d'un mot en faisant abstraction de son étymologie telle que les locuteurs la perçoivent en synchronie semble cependant particulièrement difficile à tenir quand il s'agit d'un emprunt, dans la mesure où les traces qu'il porte de son histoire ne passent pas inaperçues et ravivent à tout moment la mémoire de son parcours. Loin d'écarter de notre champ d'étude les événements linguistiques, nous ferons ici l'hypothèse que leur compréhension est susceptible d'éclairer la description linguistique des emprunts.

¹ « Hors néologie scientifique sur base arbitraire (et encore !), il n'y a pas de termes vierges. Ceux-ci ont roulé de situation en situation ; ils sont tous, disait Bakhtine, "déjà habités" et jusqu'au fond de leurs racines » (Maurice Tournier, 1992, p. 9).

² Certains emprunts, comme les anglicismes francisés (*redingote*), ou à étymon latin (*majorité*), ne présentent pas une morphologie insolite pour les locuteurs français. C'est alors, sans le secours des indices formels, par leur mémoire interdiscursive (Moirand, 1999) ou cognitivo-discursive (Paveau, 2006), qu'ils peuvent percevoir le passé dont ces mots, comme pour n'importe quels autres, sont « habités ».

Selon Meillet, « le seul élément variable auquel on puisse recourir pour rendre compte du changement linguistique est le changement social dont les variations du langage ne sont que les conséquences parfois immédiates et directes, et le plus souvent médiates et indirectes » (Meillet, [1906], 1975, p. 17). Comment, dans le cas des emprunts, cet enchaînement de cause à conséquence s'opère-t-il concrètement ? Les échanges linguistiques entre locuteurs de langues différentes passent soit par la rencontre physique, soit par l'intermédiaire de médiations, et notamment de l'écrit. La rencontre peut être brutale : ce sont les guerres qui amènent au 16^e siècle en français : alerte, bataillon, caporal, cartouche, colonel etc. empruntés aux adversaires italiens, mais aussi, par exemple, pistole et sabre, aux mercenaires allemands, qui les avaient eux-mêmes empruntés au hongrois. Elle peut être consécutive cependant à des déplacements plus pacifiques du locuteur emprunteur ou, parfois, du locuteur prêteur : c'est par un mouvement d'importation qu'entrent en français kwas, morse, chapka, recueillis par les voyageurs qui poussent au 16^e siècle jusqu'en Russie, ou ski et lemming découverts par ceux qui, au 17^e siècle, s'aventurent en Laponie; c'est par exportation que les pêcheurs hollandais introduisent, avec les poissons qu'ils vendent sur les marchés de Normandie, les noms qu'ils leur donnent, flétan, églefin, éperlan, attestés depuis le 16^e siècle. La transmission peut s'opérer en deux emprunts successifs : les locuteurs frontaliers ou côtiers introduisent un emprunt dans leur dialecte, puis le mot dialectal passe en français : c'est ainsi que des mots norrois tholr et gaddr apportés par les Vikings lors des invasions médiévales entrent d'abord en normand, puis en français, sous les formes tolet et gadelle, attestée depuis le 17^e siècle.

L'écrit permet des emprunts liés moins au contact physique qu'aux événements culturels, tels que la traduction des ouvrages scientifiques arabes, ou celle des textes philosophiques grecs au Moyen-Âge. Avec les progrès de la diffusion de l'écrit, et, en particulier, avec le développement de la presse, les emprunts sont plus fortement arrimés à l'actualité des locuteurs prêteurs. La Révolution anglaise, en 1649, entraîne ainsi l'emprunt de speaker (1649), qui désigne à l'origine le Président de la Chambre des Communes, pamphlet (1653), session (1657); le soulèvement populaire qui, en 1672, aboutit à l'instauration d'un Stathouder général des Pays Bas, amène, la même année, le mot stathouder en français. Dans l'histoire récente, les mutations du régime communiste introduisent, dans notre lexique, glasnost et perestroïka (1986). On voit dans ce dernier exemple que l'événement néologique dans la langue emprunteuse peut être consécutif à un événement à la fois historique dans le pays prêteur et néologique dans sa langue.

L'enchaînement qui conduit de l'événement historique à l'emprunt linguistique peut être décliné en plusieurs moments distincts. Comme dans le processus général de la néologie, on distinguera deux grandes phases : « celle qui se produit dans l'instant même de l'énonciation du locuteur-créateur, et celle qui est enregistrée par les locuteurs de la communauté linguistique » (Guilbert, 1975, p. 46). Louis Guilbert exprime par cette formulation le point de vue exact du descripteur de néologisme : son objet d'étude est, dans le domaine langagier, « ce qui se produit » et « ce qui est enregistré », c'est-à-dire, en somme, un événement³. Par rapport à l'énonciation, ce point de vue est légèrement différent de celui qu'adoptait Benveniste, qui déclarait : « c'est l'acte même de produire l'énoncé et non le texte de l'énoncé qui est notre objet » ([1970], 1974, p. 80). Pour le descripteur de néologisme, l'objet précis n'est ni le texte de l'énoncé, ni l'acte énonciatif mais bien l'événement énonciatif. Il se place au-delà de la perspective pragmatique et envisage l'acte énonciatif comme un fait advenu dans la phénoménalité du discours.

Cet événement énonciatif reste parfois une production individuelle, isolée, sans conséquence pour la communauté des locuteurs : il est alors simplement « ce qui se produit »

³ On entend *événement* dans son sens usuel « ce qui arrive et a quelque importance pour l'homme » (*Nouveau Petit Robert*, 2007).

et définit un avant et un après à un niveau seulement individuel. Les récits de voyage fourmillent de mots empruntés aux locuteurs du pays visité, sans que pour autant ces mots ne s'implantent dans la langue du locuteur emprunteur. L'événement énonciatif solitaire peut faire l'objet d'un retour épi- ou métalinguistique et d'un jugement normatif, éventuellement positif; passe-t-on alors directement à la seconde phase de Louis Guilbert, celle de l'enregistrement? Les commissions de terminologie sembleraient le souhaiter, présentant leurs énoncés comme une norme recommandable pour la collectivité. Mais, dans la mesure où la langue est une institution sociale, l'enregistrement dans une norme commune ne peut concerner que des énoncés effectivement passés du niveau individuel au niveau collectif : il faut que, formant série, les événements énonciatifs individuels soient devenus « événement discursif », pour reprendre l'expression utilisée depuis Michel Foucault en analyse de discours. Parallèlement, les locuteurs examinent, en fonction de leur sentiment épilinguistique de la norme, la possibilité de cautionner ou non dans leurs usages communs un énoncé devenu récurrent; un jugement positif décide son enregistrement parmi les énoncés considérés comme normés et cet enregistrement⁴ constitue un événement pour la langue d'accueil : un événement linguistique.

Selon Jacques Guilhaumou:

[...] l'événement linguistique se situe dans un espace / temps fondateur d'actes de langage régulateurs de l'événement discursif. Il se matérialise en effet dans :

1° des sujets disposant de capacités linguistiques propres, appelons-les sujets cognitifs ;

 2° des objets linguistiques, plus particulièrement, dans le contexte de la grammatisation moderne et contemporaine, des outils linguistiques tels que les Dictionnaires et les Grammaires ;

3° une diversité de jugements de ces sujets déployés dans ces outils adéquats à la traduction abstraite de la langue empirique, jugements généralisants sur les faits de langue que l'on peut regrouper sous le label de conscience linguistique. (2006, p. 92)

Je situerai pour ma part plus nettement en amont le sentiment de norme, « fondateur d'actes de langage régulateurs de l'événement linguistique », et en aval l'événement linguistique proprement dit, qui me paraît être le résultat de l'exercice par les locuteurs de leur sentiment normatif, à propos d'un événement discursif. L'emprunt linguistique procède ainsi d'événements de nature différente :

- l'événement historique : une guerre, un voyage, une rencontre avec la culture prêteuse, la diffusion d'un événement survenu dans la culture prêteuse,
- l'événement énonciatif, par lequel un locuteur introduit, dans sa propre langue, un mot qu'il emprunte à une autre langue,
- l'événement discursif, par lequel le mot emprunté est repris par un ensemble de locuteurs,
- l'événement linguistique, par lequel les locuteurs emprunteurs enregistrent l'entrée de l'emprunt dans leur langue commune.

Le parcours qui mène de l'événement historique à l'événement linguistique n'est pas spécifique de l'emprunt : il vaut pour tout changement linguistique ; mais la trace de l'extranéité initiale, conservée par la morphologie de l'emprunt, rend particulièrement délicate pour lui l'étape de l'événement linguistique. Pour rendre compte de cette phase critique, les lexicologues ont élaboré la notion de xénisme, dont la définition hésite, entre deux directions.

Une première conception du xénisme, exposée par Louis Guilbert, reprise par François Gaudin et Louis Guespin, en fait un mot qui ne s'emploie qu'en référence à une culture étrangère :

⁴ Pour ce qui est du lexique, depuis plus de trois siècles dans notre culture, les dictionnaires tiennent le journal de bord de ces événements linguistiques.

Ainsi, tant que *square* ne se rencontre que dans des textes en référence à des lieux anglais, il n'est pas intégré : c'est ce que l'on appelle un xénisme : il ne réfère qu'à des lieux existant en Angleterre et pas en France. (Gaudin, Guespin, 2000, p. 295)

Cette première conception met en évidence la possibilité d'un blocage de l'emprunt sur l'univers référentiel particulier qui a été celui des premiers énoncés où il figure, des événements énonciatifs fondateurs.

Les emprunts liés à l'actualité du pays prêteur peuvent ainsi voir leur extension rester étroitement définie par celle qu'ils ont reçue dans les premiers énoncés emprunteurs. Si, par exemple, le *Nouveau Petit Robert* enregistre *führer* et *caudillo*, ces mots semblent pourtant peu capables de fonctionner comme des noms communs quelconques, et peu aptes, notamment, à être actualisés par un article indéfini. *Führer* et *caudillo* ne s'emploient guère qu'avec l'article défini et le groupe nominal ainsi formé renvoie, comme le ferait un nom propre, à un référent unique donné. Toutefois, les emprunts liés à l'actualité sont susceptibles aussi, à la manière des noms propres, de fonctionner avec une référence élargie : ainsi *diktat* s'emploie d'abord avec une détermination définie, et le groupe nominal renvoie étroitement au Traité de Versailles imposé aux Allemands en 1919 ; par transposition à des situations analogues, il a pu, comme un nom propre en antonomase métaphorique, être employé avec un article indéfini et renvoyer non plus à un référent unique donné, mais à une classe, et cet emploi a produit une dénotation stabilisée. Une telle extension de la référence détermine le basculement hors de la catégorie du xénisme, telle que la conçoivent Guilbert, Guespin et Gaudin.

Sans être consécutifs à un événement notable dans l'histoire des locuteurs prêteurs, nombre d'emprunts ne se détachent guère de l'univers référentiel limité auquel renvoyaient les premiers locuteurs emprunteurs. Il en va ainsi des mots désignant des realias naturelles très spécifiques du pays prêteur, comme *fjord*, *merzlota*, *teck*, ou des éléments constitutifs de leur vie sociale, comme les noms de titres et fonctions (*khan*, *bégum*, *griot*), ou encore les noms de monnaies (*rouble*, *sequin*, *shekel*). Relevant certes de la catégorie des noms commun, ces emprunts connaissent cependant une limitation de leur extension référentielle : la classe d'objets qu'ils catégorisent n'existe pas en dehors de l'environnement naturel ou social des locuteurs prêteurs. Si l'on s'en tient à une catégorisation par la référence, on a affaire ici à des xénismes.

On sort de la catégorie ainsi définie dès lors que la référence est modifiée. Le détachement par rapport à une référence initiale localisée peut s'opérer par suite de délocalisations physiques. Une classe d'objets peut échapper à son origine géographique étroite : c'est le cas des objets manufacturés que l'on exporte, comme les pianos, importés d'Italie au 16^e siècle ou les accordéons, venus d'Allemagne au 19^e, ou encore des spécialités en tout genre (*pizza*, *flamenco*, *chapka*). L'événement historique modifie alors le sémème du mot en estompant le trait territorial.

Ce détachement peut aussi procéder d'énoncés discursifs innovants : par analogie, *un geyser* ne désigne plus une de ces sources chaudes jaillissant par intermittence en Islande, mais toute grande gerbe de liquide jaillissant ; par extension, *un kopek* ne désigne plus une monnaie ukrainienne de peu de valeur, mais une quantité d'argent minime ; dans ces deux exemples, les traits sémiques gagnent en généralité. L'événement discursif non seulement estompe dans le sémème du mot le trait territorial, mais il modifie ses traits spécifiques.

Pour trancher entre xénisme et emprunt, cette première approche privilégie le critère de la dénotation ; attentive aux événements discursifs et à leur contexte référentiel, elle ne semble pas s'intéresser à l'étape de l'événement linguistique. Une seconde conception du xénisme se focalise au contraire sur ce moment, et prend le sentiment épilinguistique des locuteurs comme critère de reconnaissance exclusif du *xénisme*; on la trouve chez Louis

Deroy, qui définit les xénismes comme des « mots sentis comme étrangers et en quelque sorte cités (les Fremdwörter des linguistes allemands) » (1956, p. 224), ou chez Paul Siblot :

Xénisme : emprunt d'une unité lexicale qui demeure perçue par les locuteurs comme n'appartenant pas à la langue réceptrice (*xenos*, hôte, étranger) (Siblot, 2001, p. 380)

Selon cette définition, peu importe que la classe d'objets auxquels renvoie le mot emprunté existe ou non dans l'univers référentiel des locuteurs emprunteurs : si ces locuteurs le perçoivent comme étranger, l'événement linguistique n'a pas lieu et le mot emprunté reste xénisme. Ainsi, pour Paul Siblot, « tchador, marqué par le refus d'une pratique vue comme oppressive, humiliante et contraire aux mœurs françaises est emprunté sans être pour autant assimilé » (ibid.). Cette perception d'appartenance ou de non-appartenance peut se lire non seulement dans la lexicographisation du mot emprunté, mais aussi dans les commentaires métalinguistiques auquel il prête en discours; malgré sa lexicographisation, hidjab aujourd'hui, comme tchador naguère, donne lieu, dans le discours de presse, à des procédés de mise à distance (Petiot et Reboul-Touré, 2006). Hidjab et tchador dénomment une réalité qui existe en France, et ne relèvent donc pas du xénisme au sens de Guilbert; cependant, le sentiment épilinguistique de rejet qui s'exprime autour de ces mots amènera à les catégoriser comme xénismes au sens de Deroy et de Siblot. Même si, le plus souvent sans doute, l'acclimatation des référents accompagne celle des dénominations, il est possible de distinguer là deux événements différents : l'événement discursif visé par Guilbert est constitué par le changement du contexte référentiel, qui passe d'une référence externe à une référence interne ; l'événement linguistique visé par Deroy et Siblot consiste en un jugement normatif des locuteurs.

Le maintien dans le signifiant d'une morphologie qui perpétue le souvenir d'un événement énonciatif fondateur, et donc au moins d'une connotation territoriale, peut prêter à débat. Selon les cas, ces traces d'extranéité pourront être interprétées comme un moyen de garder ses distances, ainsi qu'on vient de le voir avec *hidjab*, ou, plus positivement, comme une marque d'authenticité : lorsque, par exemple, l'emprunt dénomme des spécialités culinaires, il semble que l'on veuille conserver par elles la saveur du plat original, malgré la délocalisation. Les esprits les plus chagrins n'ont pas eu le mauvais goût de déplorer l'entrée récente dans la langue commune de l'italien *tiramisu*, ou de l'espagnol *tapas*, manifestée notamment par leur enregistrement dans les dictionnaires.

En revanche, dans la terminologie technologique et scientifique, le sentiment épilinguistique des locuteurs réagit aux traces d'anglicité. Les commissions de terminologie cherchent, pour ces termes, à empêcher le passage de l'événement discursif à l'événement linguistique. Les alternatives qu'elles proposent ne sont pas moins néologiques que les anglicismes en passe de s'installer dans l'usage ; il s'agit assez souvent d'emprunts, mais d'emprunts aux langues savantes : le latin et le grec, des langues mortes, qui représentent une filiation lointaine⁵. L'enjeu n'est pas ici de lutter contre la néologie ni contre le fait d'emprunt, mais bien de s'opposer à l'enregistrement de certains emprunts.

À défaut de pouvoir empêcher des événements énonciatifs et discursifs qui se produisent dans une culture scientifique et technologique dominée par les anglo-saxons et où l'anglais est devenu langue véhiculaire, les commissions de terminologie tentent de bloquer l'événement linguistique. Ce blocage, qui intervient, à vrai dire bien tard dans l'enchaînement néologique, ne fonctionne que lorsque les commentaires épilinguistiques des locuteurs le

-

⁵ Guy Carcassonne, dans le mémoire qu'il adressait en 1994 au Conseil constitutionnel à propos de la loi Toubon, remarquait que les commissions de terminologie privilégient de ce fait une sorte de « droit du sang » linguistique : « Le critère, implicite mais constant, de formation du terme ou de l'expression destinés à enrichir le français réside dans sa racine grecque ou latine à l'exclusion de tout autre. C'est en quelque sorte, dans cette codification non dite de la nationalité linguistique, choisir le droit du sang (la filiation) contre le droit du sol (la présence) » ([1994], 1995, p. 332).

prennent en charge. Par exemple, les protestations des internautes et des auditeurs de radio semblent avoir empêché le verbe *podcaster* de franchir le stade de l'événement linguistique, et le verbe alternatif *télécharger*, recommandé par la commission (*Journal officiel* du 15 décembre 2006), déjà lexicographisé (au moins depuis 2001 dans le *Petit Robert électronique*), reste, pour l'instant, dominant dans l'usage. En revanche, le *Nouveau Petit Robert* 2007 a enregistré *wifi*, malgré les recommandations de la commission, qui lui aurait préféré *accès sans fil à internet* (fiche terminologique du 05/05/2005). L'événement linguistique que constitue l'entrée d'un mot emprunté dans le lexique commun ne requiert pas un effacement des traces morphologiques que laisse le fait d'emprunt : il dépend de l'acceptation, enthousiaste ou résignée, réticente ou fair-play, de ces traces.

CARCASSONNE Guy, [1994] 1995, « La protection de la langue française et le respect des libertés », *Commentaire*, n° 70, p. 331-338.

DEROY Louis, 1980, [1956], L'emprunt linguistique, Paris, Les Belles Lettres.

GAUDIN François et GUESPIN Louis, 2000, *Initiation à la lexicologie française*, Bruxelles, Duculot.

GUILBERT Louis, 1975, La créativité lexicale, Paris, Larousse.

GUILHAUMOU Jacques, 2006, *Discours et événement. L'histoire langagière des concepts*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté.

MEILLET Antoine, [1906], 1975, « L'état actuel des études de linguistique générale », Linguistique historique et linguistique générale, Paris, Champion.

MOIRAND Sophie, « Les indices dialogiques de contextualisation dans la presse ordinaire », *Cahiers de praxématique*, n° 33, p. 145-184.

PAVEAU Marie-Anne, 2006, Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.

PETIOT Geneviève et REBOUL-TOURÉ Sandrine, « Le *hidjab*. Un emprunt autour duquel on glose », *Mots*, n° 82, p. 49-64.

SABLAYROLLES Jean-François, 2000, La néologie en français contemporain, Paris, Champion.

SAUSSURE Ferdinand de, [1916] 1966, Cours de linguistique générale, Paris, Payot.

2002, Écrits de linguistique générale, Paris, Gallimard.

SIBLOT Paul, 2001, « Xénisme », Termes et concepts pour l'analyse du discours, Paris, Champion.

TOURNIER Maurice, 1992, Propos d'étymologie sociale, vol. 1, Paris, Klincksieck.